



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, dimanche 3 septembre 2017

Port de Longoni

Dans le cadre de la visite de la ministre des Outre-mer à Mayotte, les enjeux relatifs à la résiliation de la délégation de service public (DSP) du Port de Longoni ont été largement évoqués avec le président du Conseil départemental.

En effet pour Annick Girardin : « Le port est un équipement stratégique pour la vie et le développement du territoire ». C'est pourquoi à la demande du conseil départemental, la ministre a décidé l'envoi d'une mission interministérielle chargée d'appuyer le département dans son analyse des modalités et conséquences de la rupture anticipée de la DSP.

L'étude conduite par la mission de l'Inspection générale de l'administration (IGA), de l'inspection générale des finances (IGF) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) devra proposer la solution juridique la plus adaptée pour parvenir à un fonctionnement efficace et pérenne du port.